

KPMG AUDIT IS

3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

VINCI

Société Anonyme

**Attestation des commissaires aux
comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de
l'article L.225-115 5° du Code de
commerce relatif au montant global
des versements effectués en
application des 1 et 4 de l'article
238 bis du Code général des impôts**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014

VINCI

Société Anonyme

1, cours Ferdinand de Lesseps - 92851 Rueil-Malmaison Cedex

Ce rapport contient 5 pages

Référence : PB-151-038

KPMG AUDIT IS

3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

VINCI Société Anonyme

Siège social : 1, cours Ferdinand de Lesseps - 92851 Rueil-Malmaison Cedex
Capital social : €. 1 476 582 225

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général Adjoint. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 896 973,33 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2015

KPMG Audit IS

DELOITTE & ASSOCIES



Jay Nirsimloo



Philippe Bourhis



Alain Pons



Marc de Villartay



KPMG Audit

Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 900 Paris – La Défense
France

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92 524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Rueil-Malmaison,
Le 10 mars 2015

Messieurs,

Nous vous confirmons que les sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code général des Impôts, au titre de l'exercice clos le 31/12/2014, telles que figurant dans le document joint, s'élèvent à 1 896 973,33 euros.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Labeyrie", written over a large, sweeping horizontal stroke.

C. LABEYRIE

2014	Organisme	Montant
20/01/2014	Fondation VINCI pour la Cité	400 000,00
25/02/2014	Institut Montaigne	60 000,00
26/02/2014	Institut de l'entreprise	20 000,00
16/04/2014	Institut de l'entreprise	26 000,00
01/07/2014	IFRI	20 000,00
17/03/2014	AROP	8 000,00
31/03/2014	Fondation de la 2ème chance	10 000,00
22/10/2014	Observatoire sur la responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE)	10 000,00
27/06/2014	Junior ETP	3 333,33
14/11/2014	Etablissement public Versailles	1 000 000,00
29/01/2014	Flag France	50 000,00
27/01/2014	Fondation de France	50 000,00
11/03/2014	Les entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens	5 000,00
24/03/2014	Association Congrégation du Bon Sauveur	8 000,00
23/06/2014	Otages du monde	20 000,00
13/03/2014	Solidarités International Les Philippines	44 750,00
13/03/2014	La Croix Rouge Les Philippines	54 100,00
13/03/2014	Médecins Du Monde Les Philippines	47 790,00
17/10/2014	Bleu Blanc Zèbre	20 000,00
18/11/2014	IDDRI	40 000,00
Total 2014		1 896 973,33